

Documents à fournir

- ☒ Autorisation du responsable légal (voir ci-dessous).
- ☒ Certificat d'aptitude à un sport de compétition (photocopie acceptée).
- ☒ Paiement du droit d'entrée (si 1ère inscription).
- ☒ Paiement de la cotisation annuelle choisie. (Chèque à l'ordre de l'AS du collège Rosa Parks)

Seuls les dossiers complets seront acceptés.

AUTORISATION D'ADHESION A L'AS DU COLLEGE ROSA PARKS

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant.....né le/...../....., inscrit au collège en classe de l'autorise à s'inscrire à l'Association Sportive du collège Rosa Parks.

Activités de la ½ pension et/ou du mercredi

Je m'engage à fournir les documents demandés et à payer le droit d'entrée (si nécessaire), ainsi que la cotisation choisie afin de rendre mon adhésion effective.

J'autorise les responsables de l'AS à prendre les mesures médicales nécessaires en cas d'urgence : OUI NON

J'autorise mon enfant à faire des rencontres sportives en dehors du collège le mercredi après midi, à des horaires et lieux affichés sur le tableau d'information AS.

J'autorise les responsables de l'AS à afficher des photos (site du collège, affichage dans le collège) de mon enfant si l'occasion se présente.

OUI NON

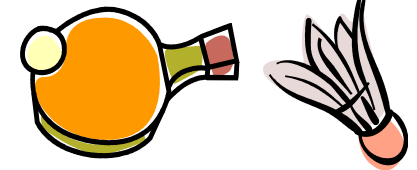
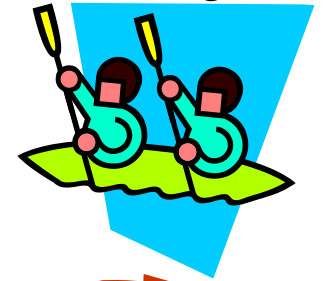
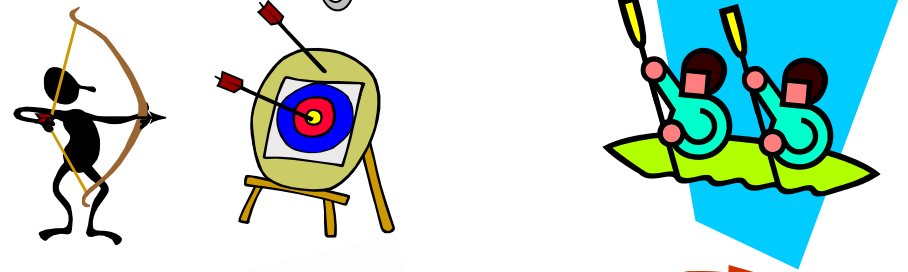
Commune du domicile :

Contact téléphonique le mercredi après midi :

Signature du responsable légal:

Association sportive

Collège Rosa Parks



**AS ouverte aux anciens licenciés
et à tous les 6° jusqu'au 27 / 09**

L'association sportive du collège Rosa Parks de Villabé est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Dans ce cadre, elle propose plusieurs activités encadrées par les professeurs d'EPS, en dehors des heures de cours, et s'adresse à tous les élèves du collège, sur la base du volontariat.

Les horaires et les activités proposées sont les suivants :

Des activités « d'animation » sur le temps de la ½ pension :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi au 1^{er} et/ou au 2^{ème} service :

foot, corde à sauter, tennis de table, tir à l'arc, step-fitness

Ces activités sont sous la responsabilité d'un professeur d'EPS.

Des activités « d'apprentissage » et de compétition le mercredi après-midi :

Au gymnase : **BADMINTON** de 13h30 à 15h30 avec M. Frangin.

Au collège: **ROLLER** de 13h30 à 15h00 avec Mme Vilain.

Au collège : **RAID** (VTT, escalade, kayak, course d'orientation) de 13h30 à 16h30 avec M. Jeannette.



L'adhésion d'un élève à l'AS peut s'effectuer à tout moment de l'année. Elle lui donne le droit d'utiliser les installations et le matériel sportifs du collège sur le temps de la ½ pension, du mercredi après midi et de participer aux rencontres scolaires organisées par l'UNSS le mercredi après midi.

Tarifs AS 2013 - 2014

Droit d'entrée:

15€

valable pour toute la scolarité



Elève villabéen

Cotisation « ½ pension » ou
cotisation « mercredi » 10 €.

Cotisation « ½ pension +
mercredi » : 15 €.

Elève non villabéen

Cotisation « ½ pension » ou
cotisation « mercredi » 15 €.

Cotisation « ½ pension +
mercredi » : 20 €.

Une partie de la cotisation comprend une assurance de l'élève lors de sa pratique à l'AS. Vous avez cependant la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire ; dans ce cas merci de contacter les professeurs d'EPS)

**JOURNEE DU SPORT SCOLAIRE
MERCREDI 18 SEPTEMBRE
DE 13h30 A 16h00**

**LES ACTIVITES DU MERCREDI APRES MIDI
SERONT OUVERTES A TOUS**